

Passeports /CNI - Pièces à fournir

Pour votre rendez-vous, vous devez effectuer au préalable une pré-demande sur le site ants.gouv.fr et vous munir des pièces suivantes en fonction de votre situation :



PERSONNES MAJEURES

Tère demande *ou expirée depuis + de 5 ans*

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois et
ressemblante

Timbre fiscal de 86€
(achat bureau de
tabac ou en ligne)
pour le passeport

Renouvellement *ou expirée depuis - de 5 ans*

**Ancien passeport/
CNI** à restituer

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois et
ressemblante

Timbre fiscal de 86€
(achat bureau de
tabac ou en ligne)
pour le passeport

Perte/Vol

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois et
ressemblante

Déclaration
de perte/vol
(à faire en mairie ou
en ligne)

Timbre fiscal de 86€
pour le passeport
et 25€ pour la CNI
(achat bureau de
tabac ou en ligne)



PERSONNES MINEURES

Présence du mineur requise pendant le rdv

Tère demande

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois
(photo scolaire
non acceptée) et
ressemblante

Timbre fiscal
+ de 15 ans : 42€
- de 15 ans : 17€
(achat bureau de
tabac ou en ligne)

Renouvellement

**Ancien passeport/
CNI** à restituer

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois
(photo scolaire
non acceptée) et
ressemblante

Timbre fiscal
+ de 15 ans : 42€
- de 15 ans : 17€
(achat bureau de
tabac ou en ligne)

Perte/Vol

Acte de naissance *
de moins de 3 mois
ou CNI/Passeport en
cours de validité

Filiation
Indiquer : nom,
prénom(s), date et
lieu de naissance des
parents

Photo d'identité
aux normes NF de
moins de 6 mois
(photo scolaire
non acceptée) et
ressemblante

Déclaration
de perte/vol
(à faire en mairie ou
en ligne)

Timbre fiscal
+ de 15 ans : 42€
- de 15 ans : 17€ pour
le passeport et 25€
pour la CNI (achat
bureau de tabac ou
en ligne)



ÊTES-VOUS HÉBERGÉ ?

Oui

Attestation de l'hébergeant

Pièce d'identité de
l'hébergeant (photocopie)

Justificatif de domicile
original de moins de 1 an de
l'hébergeant

Non

Justificatif de domicile

original de moins de 1 an
(Facture EDF ou téléphone,
situation déclarative d'impôt
sur le revenu...)



LES PARENTS SONT-ILS SÉPARÉS OU DIVORCÉS ?

Oui

Jugement de divorce fixant
les conditions de l'autorité
parentale

Justificatif de domicile
original de moins de 1 an des
deux parents

Pièces d'identités des deux
parents

Attestation des deux parents
autorisant l'établissement de
la pièce d'identité

Non

Justificatif de domicile
original de moins de 1 an
(Facture EDF ou téléphone,
situation déclarative
d'impôt sur le revenu...)

Pièce d'identité du
représentant légal



AVEZ-VOUS PROCÉDÉ A UN CHANGMENT D'ÉTAT CIVIL ?

Mariage

Acte de mariage
de moins de 3
mois

Veuve

Acte de décès
de l'époux.se de
moins de 3 mois

**Nom
d'usage**

Attestation sur
l'honneur du
nom d'usage

ÊTES-VOUS SOUS TUTELLE / CURATELLE

Oui

Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche
(datée et signée de moins de 3 mois)

Photocopie d'une pièce d'identité du tuteur

Dernier jugement de tutelle / curatelle

VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE UN NOM D'USAGE ?

Enfant de - 13 ans

Accord parental relatif au nom
d'usage de l'enfant mineur daté et
signé par les deux parents

Carte d'identité des deux parents

Enfant de 13 ans et plus

Accord parental relatif au nom
d'usage de l'enfant mineur daté et
signé par les deux parents

Carte d'identité des deux parents

Consentement écrit de l'enfant
daté et signé de moins de 3 mois.

* si votre commune a dématérialisé la délivrance des actes de l'état civil, vous n'êtes pas obligés de fournir votre acte de naissance. Vous pouvez vérifier cette information, rendez-vous sur le site ants.gouv.fr.